

LA VIE ECONOMIQUE

- [La croissance au premier trimestre plus élevée que prévu](#)
- [Moscovici croit en un déficit sous la barre des 3 % en 2017](#)
- [Baisse du chômage en mars, le plus fort recul depuis septembre 2000](#)
- [Intermittents du spectacle : les partenaires sociaux ont trouvé un accord](#)
- [Loi travail : "modifiée dans l'intérêt des salariés" ou "offrande au patronat" ?](#)
- [Loi travail : le gouvernement envisage le 49.3](#)
- [Les entreprises vont \(enfin\) pouvoir se prêter de l'argent sans passer par les banques !](#)
- [Pourquoi les Français laissent-ils leur argent dormir sur leur compte courant ?](#)
- [Le marché automobile français a progressé de 6,5 % depuis un an en avril](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Prix des médicaments : passe d'armes entre la Ligue contre le cancer et les industries pharmaceutiques](#)
- [Le Conseil de l'Ordre préoccupé par le projet de réforme de la médecine du travail](#)

FISCALITE

- [Fiscalité : la France demande au Panama une transparence "sans ambiguïté"](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [TF1 perd 13,1 millions d'euros au 1er trimestre](#)
- [La banque éthique Nef renforce son ancrage dans le paysage financier](#)
- [L'armée en opération séduction pour trouver 26 000 recrues en 2016](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Val-de-Marne : Vitry-sur-Seine deviendra un port à l'horizon 2019](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Assurance chômage : les propositions du patronat pour réaliser des économies](#)
- [NKM veut supprimer le poste de Premier ministre](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La croissance au premier trimestre plus élevée que prévu

Le 29/04/16, l'**Insee** a annoncé qu'au premier trimestre 2016, la croissance économique était meilleure que prévu : 0,5 % (au lieu des 0,4 % anticipés). Un chiffre plus élevé que celui du dernier trimestre 2015 (+ 0,3 %). **Explication** : le premier trimestre 2016 a vu la plus forte augmentation de la consommation des ménages depuis fin 2014 (+ 1,2 %). **Michel Sapin**, ministre des Finances, à l'AFP : « *Notre action porte ses fruits, nous la poursuivrons avec détermination dans les prochains mois. [...] C'est une croissance solide qui est enclenchée* ». L'Insee indique que la production totale de biens et de services a poursuivi une progression soutenue (+ 0,6 %, comme lors du dernier trimestre 2015). Les investissements des entreprises ont aussi progressé (+ 0,9 %, après + 0,7 % au dernier trimestre 2015), bien que les exportations soient en léger repli (- 0,2 %, après + 1,0 % au dernier trimestre 2015). Le secteur du bâtiment a connu, lui, une hausse de 3 % sur un an des mises en chantier de logements neufs. Pour 2016, le gouvernement mise sur une croissance de 1,5 % du PIB (produit intérieur brut) ; une estimation plus forte que celle émise par la Commission européenne (1,3 %) et par le Fonds monétaire international (1,1 %). **Bercy** a expliqué que l'acquis de croissance pour 2016 se situait déjà, avec le résultat du premier trimestre, à 1 % « *ce qui signifie qu'avec moins de 0,4 % de croissance chaque trimestre, l'objectif de 1,5 % sur l'année sera atteint* ». Pour rappel : l'acquis de croissance, c'est « *ce que serait la progression du PIB en cas de croissance nulle sur le reste de l'année* ».

http://www.directmatin.fr/economie/2016-04-29/la-croissance-au-premier-trimestre-plus-elevee-que-prevu-728405?elst_newsletter=20160429-13_728405

(Source : www.directmatin.fr du 29/04/2016, AFP)

● Moscovici croit en un déficit sous la barre des 3 % en 2017

Le 02/05/16, **Pierre Moscovici**, commissaire européen chargé des Affaires économiques, a déclaré sur LCI qu'il était « *possible* » pour la France de respecter son engagement de ramener son déficit public sous la barre des 3 % du PIB (produit intérieur brut) en 2017. **M. Moscovici** : « *Passer sous 3 % de déficit en 2017, comme la France s'y est engagée, est possible à condition que le budget 2017 soit un budget sérieux. [...] Ça me paraît tout à fait jouable. [...] La tendance économique est la bonne [mais il faudra rester vigilant sur la santé des finances publiques]. Il faudra que le budget 2017 qui sera présenté à l'automne continue d'être un budget sur la voie des efforts* ». C'est la première fois que la Commission européenne dit officiellement croire que la France peut atteindre son objectif ; en février 2016, elle jugeait encore que le déficit public de l'Hexagone serait de 3,2 %. **M. Moscovici** a enfin rappelé que « *le niveau moyen des déficits est sous 2 % pour la zone euro* ». Seuls les déficits publics de trois pays dépassent les 3 % : ceux de la France, du Portugal et de l'Espagne.

[http://www.challenges.fr/france/20160502.CHA8609/moscovici-croit-en-un-deficit-sous-la-barre-des-3-en-2017-avec-un-budget-serieux.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160502](http://www.challenges.fr/france/20160502.CHA8609/moscovici-croit-en-un-deficit-sous-la-barre-des-3-en-2017-avec-un-budget-serieux.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160502)

(Source : www.challenges.fr du 02/05/2016, avec AFP=

[Retour au sommaire](#)

● Baisse du chômage en mars, le plus fort recul depuis septembre 2000

Le 26/04/16, le ministère du Travail a indiqué que le nombre de chômeurs en catégorie A (sans aucune activité) a baissé, pour le mois de mars, de 60 000 personnes en métropole. Il atteint désormais 3,531 millions de gens. C'est le premier recul aussi important depuis le début de l'entrée en fonction du président François Hollande. **Le Monde** : « *Il faut remonter à septembre 2000 pour retrouver une diminution aussi marquée en valeur absolue – et à avril 2006, si l'on raisonne en pourcentage, d'après la Dares (la direction chargée des études au ministère de l'emploi)* ». Notons cependant un effet de vase communicant, puisque le nombre des demandeurs d'emploi des autres catégories a augmenté : + 2 % pour les chômeurs de la catégorie B (avec une activité inférieure à 78 heures) ; + 3,2 % pour les chômeurs de la catégorie C (avec une activité supérieure à 78 heures). Si l'on additionne les catégories A, B et C, la baisse est plus faible : (- 0,2 %, soit 8 700 personnes en moins). **Par tranches d'âge** : Les moins de 25 ans en catégorie A sont moins nombreux (- 1,7 % en

mars, - 6,4 % sur un an) ; les plus de 50 ans font de même en mars (- 1 %), mais sont plus nombreux qu'ils ne l'étaient il y a un an (+ 6,5 %). **Le chômage de longue durée** : toutes catégories confondues, il est stable depuis un an, et en très léger recul si l'on tient compte de l'outre-mer (- 0,1 %). **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, s'est félicitée de « *l'évolution positive* » constatée en mars. Elle a souligné que le nombre de chômeurs (de la catégorie A) a diminué de près de 50 000 (- 1,4 %). **Mme El Khomri** : « *Il s'agit de la première baisse trimestrielle significative depuis le dernier épisode de reprise de 2010/2011* ». Selon elle, on assiste là, entre autres, aux effets du « *pacte de responsabilité* ».

http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/04/26/forte-baisse-du-chomage-en-mars_4909148_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 26/04/2016, Bertrand Bissuel)

● **Intermittents du spectacle : les partenaires sociaux ont trouvé un accord**

Dans la nuit du 27 au 28/04/16, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle. **Denis Gravouil**, secrétaire général de la **CGT Spectacle**, syndicat majoritaire dans le secteur : « *Un accord est mis à la signature, il comporte des avancées importantes* ». **Une source patronale**, non spécifiée dans l'article : « *[Il s'agit d'un] accord acceptable pour les parties [...] avec de nettes améliorations pour la protection des travailleurs avec des efforts réciproques. [...] L'accord prévoit une hausse des cotisations patronales et aussi un effort côté salariés* ». La CGT a précisé que, pour les artistes comme pour les techniciens, l'ouverture des droits à l'indemnisation se ferait à partir de 507 heures travaillées sur 12 mois. Pour le calcul des droits, une date anniversaire a été prévue ; c'est un système plus avantageux « *que l'actuel dispositif "glissant", instauré en 2003* ». Egalement dans l'accord, on note « *la neutralisation des baisses d'indemnisation après un congé maternité [et] un début de prise en compte des arrêts maladie concernant les affections de longue durée* ». **La CGT Spectacle** : « *Les employeurs ont dû concéder une augmentation de la cotisation patronale de 1 % et la fin des abattements pour frais professionnels* ». **Une source proche du dossier**, non spécifiée dans l'article, à l'AFP : « *C'est un accord important mais en même temps tout n'est pas résolu car c'est un accord de branche et il faudra encore qu'il franchisse l'étape interprofessionnelle de l'Unedic. [...] Le risque existe d'un blocage à l'Unedic, qui gère l'assurance chômage, et que l'Etat reprenne la main sur le dossier* ». Les intermittents ne seraient pas partants pour un tel cas de figure, redoutant que l'intervention de l'Etat n'ouvre la voie à une « *caisse autonome* », qui les sortirait de la solidarité interprofessionnelle.

[http://www.latribune.fr/economie/france/intermittents-du-spectacle-les-partenaires-sociaux-ont-trouve-un-accord-567535.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160428](http://www.latribune.fr/economie/france/intermittents-du-spectacle-les-partenaires-sociaux-ont-trouve-un-accord-567535.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160428)

(Source : www.latribune.fr du 28/04/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Loi travail : "modifiée dans l'intérêt des salariés" ou "offrande au patronat" ?**

Les débats sur la loi Travail, dite loi El Khomri, s'ouvrent le 03/05/16 à l'Assemblée nationale. Rapide tour d'horizon de la presse sur le sujet, et notamment sur la contestation du projet de loi par une partie des Français :

→ **Patrick Appel-Muller, l'Humanité** : « *Cette loi, proposée comme une offrande au patronat, ne passera pas comme une lettre à la poste au Parlement. Des députés se feront les porte-voix de cette majorité de Français qui refuse ce texte* ».

→ **François Ernenwein, La Croix**, dénonce, lui, « *l'ivresse contestataire que la loi El Khomri dans son état actuel ne justifiait sans doute pas* » : « *[D'autant moins que] par rapport au projet initial du gouvernement, cette loi ne se ressemble plus. Elle a en partie été modifiée dans l'intérêt des salariés* ».

→ **Jean Levallois, La Presse de la Manche** : « *Retirer le projet de loi travail ? Et pourquoi pas ? Ce ne serait pas battre en retraite..., ce ne serait pas se déjuger. Au contraire. [...] Le texte qui arrive devant l'Assemblée nationale n'est plus du tout celui présenté il y a quelques mois. [...] Les réformes de départ, pour l'essentiel, ont fait place à des mesures différentes qui en changent profondément la philosophie* ».

→ **Matthieu Verrier, La Voix du Nord** : « *La confrontation à l'Assemblée démarre demain. [Toutefois,] cette manche paraît mieux engagée qu'il y a quelques semaines [alors que] la perspective d'une convergence des oppositions s'éloigne* ».

→ **Bruno Dive, Sud-Ouest** : « *À moins que le bruit de la rue ne recouvre celui des discussions de la Chambre. [Il] est vrai qu'à la veille de la discussion, le mouvement contestataire semble s'essouffler. [Mais] plus il s'essouffle, plus il se radicalise* ».

→ **Pierre Fréhel, Le Républicain Lorrain** : « *Quelques retouches ne suffiront pas à démonter une contestation pour laquelle la loi en question est d'abord un prétexte* ».

→ **Bertrand Meinel, Le Courrier Picard** : « *L'heure devrait être à la pause, pour permettre aux élus de faire leur travail et à chacun de reprendre des forces, manifestants comme forces de l'ordre* ».

→ **Olivier Pirot, La Nouvelle République du Centre-Ouest** : « *[C'est] l'ultime grand chantier du quinquennat de François Hollande. [Et donc l'ultime occasion sans doute pour] les frondeurs [de] marquer une fois de plus leur désaccord sur la politique sociale menée par le gouvernement* ».

→ **Bruno Bège, La Montagne Centre-France** : « *Il serait hâtif et risqué de déduire de cette affluence clairsemée [dans les manifestations] que l'opposition à la loi El Khomri est désormais minoritaire au sein de la France des lycéens futurs salariés, des salariés eux-mêmes et des chômeurs* ».

[http://www.lepoint.fr/politique/la-loi-travail-face-a-l-epreuve-risque-de-l-assemblee-02-05-2016-2036319_20.php?M_BT=77616227272&m_i=SdQgfNSlbwhd0v1HTIPhiguzMT3aGTqtPJMoo3VS7MVcjCvSosXVLLVTffJXvO9rCOx2E886zxvbZLyH8vgE7zriPQ0SB#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20160502](http://www.lepoint.fr/politique/la-loi-travail-face-a-l-epreuve-risque-de-l-assemblee-02-05-2016-2036319_20.php?M_BT=77616227272&m_i=SdQgfNSlbwhd0v1HTIPhiguzMT3aGTqtPJMoo3VS7MVcjCvSosXVLLVTffJXvO9rCOx2E886zxvbZLyH8vgE7zriPQ0SB#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20160502)

(Source : www.lepoint.fr du 02/05/2016, AFP)

● **Loi travail : le gouvernement envisage le 49.3**

D'après **Le Point**, le gouvernement, comme pour la loi Macron, envisagerait l'usage de l'article 49.3 de la Constitution. **Une source gouvernementale**, non identifiée dans l'article : « *Le gouvernement envisage en effet de passer la loi au 49.3* ». Pourquoi ? **Des députés PS**, se confiant au magazine : « *Nous avons une trentaine de frondeurs qui voteront contre, mais surtout nous avons une cinquantaine de députés modérés qui refusent de répondre quand on leur demande s'ils vont voter le texte* ». **Un député PS**, non identifié dans l'article : « *En fait, on ne veut pas dire qu'on la soutient parce que cela nous arrange que le gouvernement passe au 49.3. On n'a aucune envie d'assumer ce texte. On pense déjà à nos législatives. Si elle passe au 49.3, on pourra dire à nos électeurs que, nous, députés de base, on ne l'a pas votée. Comme la loi Macron* ». **Jean-christophe Cambadélis**, secrétaire général du PS : « *Si on avait présenté dès le début le texte qui va être discuté désormais, on aurait sans doute évité tous les débordements actuels* ».

[http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/loi-travail-le-gouvernement-envisage-le-49-3-02-05-2016-2036311_1897.php?M_BT=77616227272&m_i=uxOtOh_plafuuOz8dnZE6ggpZwoREcGmqFd4Pd9A2YSu%2By1SL6M9ITwob13M0OxWOW3SJoboMas3GddcGXanXuscnczNuX#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20160502](http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/loi-travail-le-gouvernement-envisage-le-49-3-02-05-2016-2036311_1897.php?M_BT=77616227272&m_i=uxOtOh_plafuuOz8dnZE6ggpZwoREcGmqFd4Pd9A2YSu%2By1SL6M9ITwob13M0OxWOW3SJoboMas3GddcGXanXuscnczNuX#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20160502)

(Source : www.lepoint.fr du 02/05/2016, Emmanuel Berretta)

[Retour au sommaire](#)

● **Les entreprises vont (enfin) pouvoir se prêter de l'argent sans passer par les banques !**

Vient d'être publié au Journal Officiel le décret d'application du **prêt inter-entreprises**, prévu par l'article 167 de la loi Macron. Le prêt inter-entreprises a été adopté sur un amendement de Jean-Christophe Fromantin (député UDI). Il autorise désormais les entreprises à réaliser entre elles des opérations de financement. Ainsi, une entreprise avec une trésorerie excédentaire pourra, par exemple, « *prêter à un fournisseur ou à un sous-traitant sans passer par le système bancaire* ». Les entreprises pourront également solliciter d'autres entreprises partenaires, y compris des entreprises avec lesquelles elles n'ont pas de lien de capital. Une solution qui devrait réjouir les PME, dont l'une des plaintes récurrentes est la difficulté d'accès au crédit bancaire qu'elles rencontrent. Le dernier baromètre du cabinet

ARC indique que 67 % des entreprises constatent que, depuis 2008, les banques se désengagent vis-à-vis des PME. **M. Fromantin** : « C'est un vrai point de blocage dans l'économie car beaucoup d'entreprises font faillite, non faute de commandes, mais faute de trésorerie ». **Les conditions du prêt inter-entreprises : 01)**- Une échéance qui ne pourra pas dépasser deux ans. **02)**- Les entreprises réalisant une opération de prêt entre elles devront préalablement entretenir un lien économique. **03)**- Seules les TPE, PME ou ETI pourront emprunter. **La raison** : « Il s'agit de réserver ce nouveau canal de financement aux entreprises ayant le plus de difficultés à se financer ». Mais ce prêt engendre aussi de la méfiance. **Denis Le Bossé**, président du cabinet ARC, spécialisé dans le recouvrement de créances : « Les PME craignent de voir s'accroître le rapport de force sur les délais de paiement. 88 % des entreprises redoutent que le prêt inter-entreprises engendre une relation de dépendance ». Le baromètre ARC montre d'ailleurs que l'engouement pour le prêt inter-entreprises serait pour l'heure limité : seules 13 % des entreprises interrogées envisagent de solliciter un tel prêt. Du côté du prêteur, il y a également un risque. **M. Le Bossé** : « Prêter de l'argent est un métier. Dans les entreprises, les directeurs financiers n'ont pas les outils d'aide à la décision comme dans les banques, ils n'ont pas accès aux informations de la Banque de France. Ils auront du mal à s'engager et prendre un risque ». Actuellement, il semble donc que l'option de financement plébiscitée par les entreprises reste, de très loin, le crédit bancaire. Tout simplement parce qu'elle est considérée comme la plus efficace. Mais, au cas par cas, le prêt inter-entreprises peut s'avérer une solution alternative. **M. Lintignat**, directeur général de KPMG : « C'est une approche très novatrice dont les entreprises n'ont pas encore mesuré toutes les implications. [...] Même si indiquer à son client qu'on a des difficultés de trésorerie sera sans doute plus facile à dire dans des filières très intégrées comme l'aéronautique et l'automobile, où les entreprises ont l'habitude de travailler ensemble ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/04/26/20002-20160426ARTFIG00009-les-entreprises-vont-enfin-pouvoir-se-preter-de-l-argent-sans-passer-par-les-banques.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 26/04/2016, Marie-Cécile Renault)

[Retour au sommaire](#)

● Pourquoi les Français laissent-ils leur argent dormir sur leur compte courant ?

Le 26/04/16, la **Banque de France** (BdF) a publié des données qui indiquent que « les Français laissent de plus en plus d'argent dormir sur leur compte courant ». **La BdF** : « Les dépôts à vue des ménages en 2015 se sont en effet accrus de 36 milliards d'euros, soit le double de l'année précédente ». La question est de savoir pourquoi les Français délaissent les autres produits d'épargne et pourquoi leur compte courant est devenu leur placement préféré ? **Philippe Crevel**, économiste et directeur du Cercle de l'Épargne : « Deux facteurs permettent de comprendre ce phénomène, qui ne connaît pas de précédent dans l'Histoire. Le premier est la baisse des taux du livret A et des livrets bancaires. Elle dissuade les Français d'y placer leur argent, car le rendement est moindre. Résultat, ils en arrivent à la conclusion qu'il n'existe plus de bon placement. Le deuxième facteur est purement psychologique. Nous observons une forme d'attentisme et de scepticisme depuis la crise économique. Les ménages refusent de prendre des risques et de se projeter dans l'avenir, du moins à long terme. [...] L'épargne qui dort sur un compte courant est un argent gelé. C'est de l'argent que les ménages n'utilisent pas pour consommer, et participer à l'économie. C'est donc à la fois une perte d'argent pour l'économie, mais également une perte de revenus pour les ménages. [...] Ce comportement est aujourd'hui injustifié, étant donné que nous commençons à percevoir des signes de frémissement économique en France. Mettre un mois de salaire sur son compte courant est compréhensible, au-delà non ». Et M. Crevel d'expliquer que, même si les différents produits d'épargne paraissent peu rapporter, il faut tout de même placer son argent. Pourquoi ? Parce que, dans le cas du livret A, par exemple, si ce dernier ne rapporte que 0,75 %, c'est toutefois sur la base d'un pourcentage net, « puisque l'inflation était nulle en 2015 ». Conclusion de M. Crevel : Le livret A rapporte. Quels peuvent être les produits d'épargne qui seraient rentables, demande Le Figaro : « Le PEL et l'Assurance-vie bénéficient tous deux de taux élevés. Ils constituent donc des produits d'épargne rémunérateurs. Encore faut-il que les Français concèdent à prendre des

risques pour l'avenir. Pour cela, il faudra sûrement attendre une amélioration nette et claire de la conjoncture économique ».

→ **L'intégralité de l'entretien avec Philippe Crevel, par Pauline Château :**

<http://www.lefigaro.fr/argent/2016/04/26/05010-20160426ARTFIG00262-pourquoi-les-francais-laissent-ils-leur-argent-dormir-sur-leur-compte-courant.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 26/04/2016, Pauline Château)

● **Le marché automobile français a progressé de 6,5 % depuis un an en avril**

Le 02/05/16, le **Comité des constructeurs français d'automobiles** (CCFA) a publié des chiffres pour le mois d'avril 2016, qui montrent qu'à 181 830 voitures particulières neuves vendues, l'industrie automobile française se porte plutôt bien (+ 6,5 %), même si son rythme de progression a été légèrement inférieur à celui du premier trimestre (mais est nettement supérieur aux prévisions des constructeurs pour l'année entière). Le groupe Renault a connu une hausse de ses immatriculations (+ 6,1 % par rapport à avril 2015), avec une bonne tenue de Dacia (+ 11,7 %). Le Groupe PSA (ex-Peugeot Citroën) a réalisé un score un peu moindre (+ 4,1 %) ; la cause : les résultats de DS (- 5,9 %). Les parts de marché en France : **01)-** Groupe PSA (28,8 %) ; **02)-** Renault (25,6 %) ; **03)-** Volkswagen (12,6 %). **Flavien Neuvy**, directeur de l'observatoire Cetelem de l'automobile : « *Le marché français a retrouvé son rythme de croisière d'avant crise autour de 2 millions de voitures vendues chaque année. [La deuxième partie de l'année devrait être] un peu moins dynamique mais [...] ne remet pas en cause la bonne progression du marché* ». Depuis janvier 2016, neuf des dix voitures les plus vendues sont françaises : vient en tête la Renault Clio, suivie par les Peugeot 208 et 308. Les carburants : Les voitures diesel sont toujours en tête (52,2 % sur les quatre premiers mois de 2016), les voitures hybrides (essence-électricité) représentent 3 % du marché, les voitures électriques ont, elles, franchi à nouveau la barre des 1 %.

[http://www.challenges.fr/entreprise/industrie-automobile/20160502.CHA8611/le-marche-automobile-francais-a-progresse-de-6-5-depuis-un-an.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160502](http://www.challenges.fr/entreprise/industrie-automobile/20160502.CHA8611/le-marche-automobile-francais-a-progresse-de-6-5-depuis-un-an.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160502)

(Source : www.challenges.fr du 02/05/2016, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Prix des médicaments : passe d'armes entre la Ligue contre le cancer et les industries pharmaceutiques**

Le 25/04/16, la **Ligue contre le cancer** a lancé une campagne d'affichage mettant en cause le prix « exorbitant » des médicaments contre le cancer. **L'objectif** : « *Briser les tabous [et] briser l'opacité de la fixation des prix des médicaments imposés* ». Et faire signer sa pétition « *Pour la fin des prix exorbitants des médicaments contre le cancer* », pétition qui, à l'heure où est écrit cet article avait recueilli 54 000 signatures. La campagne de la Ligue fait suite à une tribune publiée par 110 oncologues. De son côté, la **fédération de l'entreprise des médicaments** (Leem) a répliqué en dénonçant une « *désinformation flagrante* ». **La Ligue contre le cancer** : « *Nous ne sommes pas contre les laboratoires pharmaceutiques. Nous sommes complètement conscients qu'ils doivent être compétitifs. Mais ils feraient des marges très importantes en baissant leur prix tout en sauvegardant le système de santé français. Nous sommes simplement pour un système solidaire* ». **Le Leem** s'offusque « *des manipulations de la Ligue contre le Cancer* » et dénonce la campagne d'affichage : « *[Il s'agit d'une] désinformation flagrante en affirmant que les prix des médicaments innovants en oncologie condamnent à une mort certaine de nombreux malades atteints du cancer. [...] La France est l'un des pays d'Europe qui assure le meilleur accès des patients aux médicaments innovants. [Ces innovations] seront à même de générer des gains de productivité dans le système de soins et donc des possibilités d'économies pour le système [de santé, Ndlr]* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/prix-des-medicaments-passe-d-armes-entre-la-ligue-contre-le-cancer-et-les-industries-pharmaceutiques-566770.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160426](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/prix-des-medicaments-passe-d-armes-entre-la-ligue-contre-le-cancer-et-les-industries-pharmaceutiques-566770.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160426)

(Source : www.latribune.fr du 26/04/2016, Jean-Yves Paillé)

[Retour au sommaire](#)

● Le Conseil de l'Ordre préoccupé par le projet de réforme de la médecine du travail

Le 27/04/16, le **Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM)** a fait part de ses inquiétudes quant aux orientations retenues par le gouvernement dans le projet de loi Travail concernant le rôle des médecins du travail, estimant qu'il y avait un risque de « *dérive vers une médecine de contrôle* ». En déclarant cela, le CNOM rejoint la position des syndicats de la profession. **Le CNOM** : « *La disparition du lien entre le salarié et le médecin du travail à l'embauche et la réorientation des missions du médecin vers l'évaluation de l'aptitude des salariés pour des postes à risques dénaturent le métier de médecin du travail* ». Egalement, même s'il prend en compte la baisse du nombre de médecins du travail et les difficultés qui en découlent, l'Ordre des médecins considère que la « *diminution de l'accès à la visite médicale des salariés n'est pas une réponse à la hauteur des enjeux* ». Avant d'avancer **des solutions** : **01)**- Mise en place du statut de collaborateur médecin ; **02)**- Mise en place de la pluridisciplinarité. Enfin, le CNOM a expliqué qu'il avait proposé un certain nombre d'amendements aux parlementaires. Le but ? « *Rétablir la médecine du travail dans son cœur de métier : préserver la santé de tous les salariés* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/04/27/lordre-preoccupe-par-le-projet-de-reforme-de-la-medecine-du-travail_808006

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 27/04/2016, Marie Foult)

FISCALITE

● Fiscalité : la France demande au Panama une transparence "sans ambiguïté"

Le 25/04/16, suite au scandale des Panama Papers, **Michel Sapin**, ministre des Finances, a demandé à Dulcidio de la Guardia, ministre des Finances du Panama, une transparence « *sans ambiguïté* » concernant la fiscalité. Ce après avoir réinscrit, le 08/04/16, le Panama sur la liste des paradis fiscaux et des territoires non coopératifs. **M. Sapin** : « *[Je demande à mon] homologue que le Panama s'engage sans ambiguïté en matière de transparence en souscrivant à l'accord multilatéral sur l'échange automatique d'informations financières et en signant au plus vite la convention multilatérale d'assistance administrative de l'OCDE. [Nous exigeons] une totale transparence en matière d'échange de renseignements et la fourniture sans restriction de toutes les informations relatives à des contribuables français ou à des avoirs ou revenus imposables en France, [y compris pour les sociétés off-shore]* ». M. Sapin a aussi demandé une actualisation de la convention fiscale du 30 juin 2011 entre les deux pays. Pourquoi ? « *Afin de la mettre aux meilleurs standards internationaux, et en particulier lever tous les freins limitant la transmission d'informations* ». Un communiqué de Bercy a expliqué que M. de la Guardia « *a exprimé la volonté de son gouvernement de faire progresser son pays dans la voie de la transparence* ». **M. Sapin** : « *Le gouvernement français sera très attentif au respect des demandes précises et concrètes qu'il a formulées et à la pleine coopération du Panama en matière de connaissance des bénéficiaires effectifs et d'échange d'informations, dans la durée* ».

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20160425.CHA8365/fiscalite-la-france-demande-au-panama-une-transparence-sans-ambiguite.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160426](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20160425.CHA8365/fiscalite-la-france-demande-au-panama-une-transparence-sans-ambiguite.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160426)

(Source : www.challenges.fr du 26/04/2016, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● TF1 perd 13,1 millions d'euros au 1er trimestre

Le 26/04/16, le groupe de télévision **TF1** a publié un communiqué dans lequel il fait part d'une perte nette, au premier trimestre 2016, de 13,1 millions d'euros (après un bénéfice de 32,7 millions d'euros en 2015). **La cause** : les charges exceptionnelles liées à la transformation du groupe à la chaîne d'information continue LCI. Toujours sur le premier trimestre, le chiffre d'affaires du groupe a atteint 481,9 millions d'euros (+ 1,4 %), mais son résultat opérationnel a chuté à 14,8 millions d'euros (- 47,3 %).

http://www.lexpress.fr/actualite/medias/tf1-perd-13-1-millions-d-euros-au-1er-trimestre_1786532.html

(Source : www.lexpress.fr du 27/04/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● La banque éthique Nef renforce son ancrage dans le paysage financier

Depuis le 04/04/16, la banque éthique lyonnaise Nef est devenue une banque de plein exercice. C'est-à-dire qu'elle est autorisée par la Banque de France (BdF) à effectuer l'ensemble des opérations bancaires. Les particuliers peuvent y souscrire un livret et les professionnels y ouvrir un compte courant. **Frédéric Moukarim**, directeur du développement de la Nef : « *Ce produit est destiné aux entreprises et aux associations, mais nous nous réservons le droit de refuser un client pour des raisons éthiques. Ainsi, si nous constatons de façon objective que l'argent qui nous est confié provient de circuits très spéculatifs ou de sources que nous ne pouvons pas contrôler, nous n'accepterons pas ce client. Il en va de même si nous constatons qu'une entreprise qui nous sollicite travaille sur des projets remettant en cause les principes de la RSE [responsabilité sociétale des entreprises, NdI]. [...] Pour l'instant, les moyens de paiement restent limités aux prélèvements et aux virements, mais d'ici quelques mois, l'ensemble de la palette des moyens de paiement sera disponible* ». Le compte courant « pro » sert de test à la Nef, qui compte ensuite ouvrir cette possibilité aux particuliers. La BdF va suivre le processus de développement de la banque. **Son but** : **01)**- Vérifier « que le système d'information bancaire mis en place par la Nef lui permet de s'acquitter sans fausse note des opérations relatives à la tenue des comptes courants » ; **02)**- Que les salariés de la Nef sont tout à fait aptes à accompagner le déploiement de ces nouveaux produits et services ; **03)**- Que cette nouvelle activité « est bien réalisée en restant dans les clous des sacro-saints ratios imposés par l'accord Bâle III visant à renforcer le système financier à la suite de la crise des subprimes ». En tant qu'autorité de contrôle, elle va observer aussi de près la commercialisation en direct du livret de la Nef, entrée elle aussi en vigueur début avril. **M. Moukarim** : « *Jusque là, nous avons un accord commercial avec le Crédit Coopératif qui distribuait notre livret. Désormais il est disponible sur notre site internet. [...] Nous avons en moyenne plus d'une centaine de demandes par jour* ». Pour lui, si ce rythme se maintient, il suffira de moins de 24 mois pour que la collecte directe prenne le pas sur le partenariat avec le Crédit Coopératif. Actuellement, la Nef déclare 11 000 livrets ; ce qui représente un encours de 180 millions d'euros. La banque mise entre autres « sur ses partenaires, spécialement le mouvement Colibris, et sur une campagne de communication principalement déployée sur les réseaux sociaux pour réussir son pari ».

[http://acteursdeleconomie.latribune.fr/finance-droit/finance-autrement/2016-04-28/la-banque-ethique-nef-renforce-son-ancrage-dans-le-paysage-financier.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160428](http://acteursdeleconomie.latribune.fr/finance-droit/finance-autrement/2016-04-28/la-banque-ethique-nef-renforce-son-ancrage-dans-le-paysage-financier.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160428)

(Source : <http://acteursdeleconomie.latribune.fr> du 28/04/2016, Françoise Sigot)

[Retour au sommaire](#)

● L'armée en opération séduction pour trouver 26 000 recrues en 2016

Pour l'année 2016, le ministère de la Défense figure, à la surprise générale, à la troisième place des plus gros recruteurs de France, derrière Carrefour et McDonald's. Le ministère compte en effet recruter 26 000 personnes. L'armée de terre prévoit 16 500 recrutements en 2016, la marine 3 600, l'armée de l'air 2 300, chiffres auxquels s'ajoutent l'embauche de 3 000 personnels civils. **Philippe Hello**, directeur adjoint des ressources humaines du ministère de la Défense : « *La moyenne de recrutements annuels de la Défense depuis 2008 tournait autour de 16 500 personnes. Atteindre 26 000 recrutements cette année est un défi, pour lequel il faut se mettre en ordre de bataille* ». **Général Thierry Marchand**, directeur du recrutement de l'armée de terre : « *A côté des motivations traditionnelles des jeunes, comme l'émancipation économique ou la perspective d'un changement de vie, on a vu apparaître un besoin de donner un sens à sa vie, au service de la collectivité* ». Alors qu'il comptait de 200 à 300 candidatures par jour, le site Internet de recrutement de l'armée de terre, Sengager.fr, a enregistré des pointes à 1 500 par jour après les attentats du 13 novembre 2015. **Général Marchand** : « *La tendance se poursuit. Contrairement à ce que j'entends trop souvent, nous avons une belle jeunesse, volontaire, généreuse, engagée* ». La palette des métiers proposés est vaste : cuisinier, atomicien sur sous-marin nucléaire, météorologues, pompiers, crypto-mathématiciens pour la DGSE. Si bien qu'il est parfois difficile de trouver des candidats compétents. **Capitaine de vaisseau Xavier de Véricourt**, chef du service

recrutement de la marine : « *Certaines spécialités sont sous tension, comme la maintenance aéronautique ou la mécanique, où la concurrence est rude avec les entreprises du privé* ». L'armée fréquente donc désormais les salons de recrutement et lance des campagnes de publicité. **Colonel Hervé Chêne**, chef du bureau de recrutement de l'armée de l'air : « *Nous ne sommes pas les mieux-disant sur la rémunération face aux groupes privés, mais nous proposons une aventure hors norme et des métiers qui font rêver. L'image de Top Gun reste un facteur d'attractivité, même si la palette de métiers est bien plus large que les seuls pilotes de chasse* ». Pour donner un ordre d'idée, le salaire net médian d'un soldat du rang est de 1 295 euros. Autre argument important : Les perspectives d'évolution, ce qu'on appelle "l'escalier social" de l'armée. Ainsi, 70 % des sous-officiers de l'armée de terre sont d'anciens militaires du rang, et 70 % des officiers étaient sous-officiers. L'armée « *s'appuie aussi sur l'image des opérations extérieures (opex). La campagne de l'armée de terre lancée en mars, au budget de 2 millions d'euros et déclinée en trois spots télé, une partie digitale et une campagne d'affichage, met en avant les opérations en Afghanistan, au Mali ou en Centrafrique* ». **Lieutenant-colonel Emmanuel Dosseur**, chef adjoint du bureau marketing, publicité et communication de recrutement de l'armée de terre : « *C'est une démarche d'honnêteté : on montre la vraie vie des soldats, qui seront déployés en opex aussi bien que sur le territoire français* ».

[http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20160429.CHA8536/l-armee-en-operation-seduction-pour-trouver-26-000-recrues-en-2016.html#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20160501](http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20160429.CHA8536/l-armee-en-operation-seduction-pour-trouver-26-000-recrues-en-2016.html#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20160501)

(Source : www.challenges.fr du 01/05/2016)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Val-de-Marne : Vitry-sur-Seine deviendra un port à l'horizon 2019

Alors que se poursuit le démontage de la centrale EDF de Vitry, un autre site est en construction juste à côté : le port urbain des Ardoines. Le but ? Le développement du transport fluvial. Le port permettra de limiter les camions dans Vitry même, mais aussi en Île-de-France. **Jean-Claude Kennedy**, maire PCF de Vitry : « *Une fois qu'on a un outil de cette importance, il va servir à l'ensemble de la zone industrielle. [Air Liquide] pourra l'utiliser pour le transport de grosses colonnes vers Le Havre, [par exemple]. [...] Mais ce ne sera pas seulement un équipement économique. [Il y aura un espace] où retrouver des baignades, se poser, pique-niquer* ». **Eric Fuchs**, directeur de l'agence portuaire Seine Amont chez Ports de Paris : « *Il faut que ce port reste un belvédère. [...] Pour que les ports soient acceptés dans la ville, il faut qu'ils soient urbains* ». Après une enquête publique en 2017, les travaux devraient débuter en 2018. Leur coût : entre 5 et 10 M€. Le lieu, le quartier des Ardoines, compte deux ZAC et devrait, dans l'avenir, accueillir plusieurs milliers d'habitants nouveaux.

[@1">http://www.leparisien.fr/vitry-sur-seine-94400/vitry-sur-seine-deviendra-un-port-a-l-horizon-2019-01-05-2016-5758781.php#xtor=EREC-1481423489----"Default value"@1](http://www.leparisien.fr/vitry-sur-seine-94400/vitry-sur-seine-deviendra-un-port-a-l-horizon-2019-01-05-2016-5758781.php#xtor=EREC-1481423489----)

(Source : www.leparisien.fr du 01/05/2016, Fanny Delporte)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Assurance chômage : les propositions du patronat pour réaliser des économies

Juste avant la séance de négociation du 28/04/16, **les organisations patronales (Medef, CGPME et UPA)** ont communiqué aux syndicats salariés neuf propositions pour réformer l'assurance chômage et réaliser des économies. **Parmi les pistes avancées : 01)- La Tribune** : « *Le ratio "1 jour cotisé = 1 jour indemnisé" varierait à la hausse ou à la baisse en fonction de la "situation effective sur le marché du travail" : 1,2 jour indemnisé si le taux de chômage dépasse les 12 %, 0,8 jour indemnisé s'il passe en dessous des 9 %* ». Réaction d'**Eric Courpotion**, de la **CFTC** : « *Ce système serait inéquitable car deux demandeurs d'emplois ne seraient pas indemnisés de la même façon en fonction du mois où ils s'inscrivent à Pôle emploi* ». Avant de souligner « *l'incertitude sur le financement* » du régime avec un tel mécanisme. **02)- La Tribune** : « *Caler les règles de calcul sur la "conjoncture spécifique à certaines parties de la population", pointant les variations du taux de chômage en fonction des âges* ». Exemple : si le taux de chômage des 50 ans ou plus est inférieur à celui du reste de la population (7 %, contre 10 %), il se trouve que les "seniors" restent plus longtemps au chômage ; le patronat entend par conséquent baisser la durée de leurs

allocations, mesure qui serait partiellement compensée par de la formation. **La Tribune** : « *Actuellement, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus peuvent être indemnisés jusqu'à 36 mois, au lieu de 24 pour les autres actifs. Le patronat souhaite relever l'âge d'entrée dans cette "filiale senior" à 59 ans* ». Ainsi, un salarié entre 50 et 55 ans ne toucherait alors plus que 24 mois d'indemnisation maximum, et se verrait attribuer un abondement de 500 heures de son compte personnel de formation (CPF). **La Tribune** : « *Enfin, la période d'indemnisation pourrait augmenter par paliers de 6 mois selon les tranches d'âge (55-57 ans, 57-59 ans), ce uniquement en cas de formation* ». **03)**- Instaurer le renforcement du contrôle des chômeurs, avec application d'une sanction en cas d'absence de recherche d'emploi ; la sanction : une « *dégressivité des allocations* ». **04)**- Le patronat voudrait revoir les modalités de calcul allocations-salaire pour les demandeurs d'emploi qui alternent contrats courts et périodes de chômage. Réaction d'**Eric Aubin**, de la **CGT** : « *Le patronat ne propose que des reculs parce qu'il part du principe qu'il ne mettra pas un sou* ». Avant de dénoncer le fait que le texte patronal n'aborde pas la question des contrats courts, question essentielle pour les syndicats et que « *le gouvernement a mis ouvertement sur la table* ». **05)**- Retrait du projet de loi travail du compte personnel d'activité (CPA), de la surtaxation obligatoire des CDD et de l'obligation d'un mandatement syndical, dans les petites entreprises qui sont dépourvues de syndicats, pour négocier des accords. **Le Medef** : « *On continue à discuter mais on est dans une interrogation réelle et sérieuse* », l'organisation patronale menaçant toujours de quitter la table des négociations – le Medef doit en effet se prononcer dans moins de trois semaines sur son maintien dans la négociation.
[http://www.latribune.fr/economie/france/assurance-chomage-les-propositions-du-patronat-pour-realiser-des-economies-567532.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160428](http://www.latribune.fr/economie/france/assurance-chomage-les-propositions-du-patronat-pour-realiser-des-economies-567532.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160428)
(Source : www.latribune.fr du 28/04/2015, avec AFP)

● **NKM veut supprimer le poste de Premier ministre**

Le 02/05/16, **Nathalie Kosciusko-Morizet**, députée de l'Essonne et candidate Les Républicains à la primaire de la droite, a accordé un entretien au Parisien. **Sujet** : régénérer les institutions françaises. Pour cela, elle a avancé **plusieurs pistes** : **01)**- Remplacement du CESE (Conseil économique, social et environnemental) par une « *chambre des citoyens [qui] fonctionnerait comme une plateforme en ligne et permettrait à chacun de soumettre une proposition de loi qui, dès lors qu'elle recueillerait au moins 500 000 signatures d'électeurs inscrits, serait obligatoirement débattue devant le Parlement* ». **02)**- Réduction du nombre des parlementaires. **Mme Kosciusko-Morizet** : « *On irait vers 200 sénateurs et 400 députés, contre 348 et 577 actuellement* ». **03)**- Suppression du poste de premier ministre. **Mme Kosciusko-Morizet** : « *Avec le temps, notre régime s'est présidentialisé : autant en prendre acte en supprimant la fonction de Premier ministre. [...] Le président de la République deviendrait ainsi le chef du gouvernement, avec une équipe resserrée de dix grands ministres* ».
[http://www.lepoint.fr/politique/nkm-veut-supprimer-le-poste-de-premier-ministre-02-05-2016-2036369_20.php?M_BT=77616227272&m_i=6BJ1H5yDi%2BBu_jdYRMu1Yul76atxiqMs61lcDrieLvTuKPaetCHILumA8cIXCCJnKtiiZ6vXAG68PsefTPUpilctCW666M#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20160502](http://www.lepoint.fr/politique/nkm-veut-supprimer-le-poste-de-premier-ministre-02-05-2016-2036369_20.php?M_BT=77616227272&m_i=6BJ1H5yDi%2BBu_jdYRMu1Yul76atxiqMs61lcDrieLvTuKPaetCHILumA8cIXCCJnKtiiZ6vXAG68PsefTPUpilctCW666M#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20160502)
(Source : www.lepoint.fr du 02/05/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr
A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr